

PRODUITS, HOSPITALISATION, SOINS COURANTS	P10	P11	P12	P13	P14	P15
HOSPITALISATION						
Frais de séjour	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires, chirurgie, anesthésie, obstétrique – OPTAM/OPTAM-CO	250%	100%	150%	200%	300%	320%
Honoraires, chirurgie, anesthésie, obstétrique – Non OPTAM/OPTAM-CO	200%	100%	130%	180%	200%	200%
Participation assuré actes supérieurs à 120€	18€	18€	18€	18€	18€	18€
Forfait journalier hospitalier hors établissements médico-sociaux (1)	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait journalier psychiatrie	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Chambre particulière	60€ Illimité chirurgie-médecine / 60J rééducation / 60J psychiatrie			50€ Illimité chirurgie-médecine / 60J rééducation / 60J psychiatrie	60€ Illimité chirurgie-médecine / 60J rééducation / 60J psychiatrie	80€ Illimité chirurgie-médecine / 60J rééducation / 60J psychiatrie
Frais d'accompagnant hors maternité			25€/jour	45€/jour	45€/jour	55€/jour
Transport	100%	100%	100%	100%	100%	100%
SOINS COURANTS						
Consultations, visites généralistes – OPTAM/OPTAM-CO	70%	100%	100%	100%	100%	150%
Consultations, visites généralistes – Non OPTAM/OPTAM-CO	70%	100%	100%	100%	100%	130%
Consultations spécialistes – OPTAM/OPTAM-CO	70%	100%	100%	150%	150%	200%
Consultations spécialistes – Non OPTAM/OPTAM-CO	70%	100%	100%	130%	130%	180%
Auxiliaires médicaux	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Pharmacie	65% - 30% - 15%	100%	100%	100%	100%	100%
Actes cotés en CCAM (Radiographie, échographie ...) – OPTAM/OPTAM-CO	100%	100%	100%	100%	150%	200%
Actes cotés en CCAM (Radiographie, échographie ...) – Non OPTAM/OPTAM-CO	100%	100%	100%	100%	130%	180%
Analyses	60%, 70%	100%	100%	100%	100%	100%
Cures thermales : honoraires	65%	100%	100%	100% + 100€ Forfait par an et par bénéficiaire	100% + 150€ Forfait par an et par bénéficiaire	100% + 200€ Forfait par an et par bénéficiaire
APPAREILLAGES ET ACCESSOIRES						
Prothèses auditives, orthopédie, appareillage et accessoires médicaux	60%, 100%	100%	100%	150%	150% Forfait supplémentaire annuel prothèses auditives et fauteuil roulant : 250€	200% Forfait supplémentaire annuel prothèses auditives et fauteuil roulant : 400€
MODULES DENTAIRE - OPTIQUE		M11	M12	M13	M14	M15
DENTAIRE						
Soins dentaires	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires, inlay core	70%	120%	150%	200%	250%	400%
Orthodontie	100%	130%	200%	250%	300%	350%
Dentaire non remboursé RO (orthodontie, implantologie, prothèse, parodontologie,...)			100€ Par an par bénéficiaire	200€ Par an par bénéficiaire	300€ Par an par bénéficiaire	500€ Par an par bénéficiaire
OPTIQUE – ADULTE Un équipement tous les deux ans et par bénéficiaire (sauf évolution de la vue constatée par un ophtalmologiste ou un opticien)						
Monture	60%	100% + 30€	100% + 40€	100% + 70€	100% + 100€	100% + 130€
Verre simple (par verre)	60%	100% + 15€	100% + 20€	100% + 40€	100% + 60€	100% + 80€
Verre complexe et très complexe (par verre)	60%	100% + 85€	100% + 85€	100% + 100€	100% + 130€	100% + 180€
Lentilles remboursées (forfait par an et par bénéficiaire)	60%	100% + 100€	100% + 100€	100% + 150€	100% + 250€	100% + 350€
Lentilles non remboursées et produits d'entretien			50€ Par an par bénéficiaire	100€ Par an par bénéficiaire	150€ Par an par bénéficiaire	200€ Par an par bénéficiaire
Chirurgie correctrice (par œil)				200€ Par an par bénéficiaire	300€ Par an par bénéficiaire	450€ Par an par bénéficiaire
OPTIQUE – ENFANT (moins de 18 ans) Un forfait par an, par bénéficiaire						
Monture	60%	100% + 30€	100% + 30€	100% + 40€	100% + 60€	100% + 80€
Verre simple (par verre)	60%	100% + 15€	100% + 15€	100% + 20€	100% + 30€	100% + 40€
Verre complexe et très complexe (par verre) – Lentilles remboursées	60%	100% + 85€	100% + 85€	100% + 85€	100% + 85€	100% + 85€
SERVICES						
Garantie obsèques				2000€		
Assistance				Niveau 1		

Le % de remboursement exprimé s'applique sur la base de remboursement (BR), déduction faite du remboursement de la Sécurité Sociale, pour les soins pratiqués dans le cadre du parcours de soins. Équipement optique : la périodicité d'utilisation des forfaits exprimés en euros s'apprécie à partir de la première date de soins ou d'achat dans le poste de prestation concerné.

Autres forfaits annuels en euros : les autres forfaits sont calculés sur l'année civile.

(1) Le forfait journalier n'est pas pris en charge pour les établissements médico-sociaux comme les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EPHAD).

Les présentes garanties, à l'exception de P10, sont conformes aux dernières dispositions du décret du 18 novembre 2014 sur les contrats responsables.

VOTRE RENFORT BIEN-ÊTRE VOUS EST OFFERT !

3 RENFORTS COMPLÈTENT VOTRE CHOIX (à l'exception de la garantie P10)

RENFORT JEUNE-SOLO	MONTANT	RENFORT FAMILLE	MONTANT	RENFORT SENIOR	MONTANT
Sevrage tabagique - Médecines douces : ostéopathie, chiropractie, sophrologie, acupuncture	80€/an	Sevrage tabagique - Médecines douces : ostéopathie, chiropractie, sophrologie, acupuncture	80€/an	Sevrage tabagique - Médecines douces : ostéopathie, chiropractie, sophrologie, acupuncture	80€/an
Pharmacie non prescrite remboursable par la Sécurité Sociale	50€/an	Pharmacie prescrite non remboursée par la Sécurité Sociale	50€/an	Pharmacie prescrite non remboursée par la Sécurité Sociale	50€/an
Participation à l'adhésion à un club de sport	70€/an	Chambre particulière en maternité	50€ par jour pendant 5 jours maximum	Forfait complémentaire audition délivré pour l'achat d'un appareil auditif	100€/an
		Test de grossesse	20€/an	Participation à l'adhésion à un club de loisir ou de sport	50€/an

Adhérent de 16 à 25 ans et
adhérent de 26 à 59 ans célibataire

NB : Les forfaits sont annuels et par bénéficiaire

Adhérent de moins de 60 ans ayant inscrit à la
Mutuelle des enfants-ayants-droit et/ou un conjoint

Adhérent de 60 ans et plus

Vos + Carte Blanche et tiers-payant

- **Le tiers-payant généralisé avec votre Carte Blanche.**
- **131 000 professionnels de santé** engagés à respecter des conditions tarifaires fixées pour des prestations de grande qualité.
- **10 000 opticiens** proposant des verres et lentilles 20 à 25% moins chers que les tarifs hors réseau et une réduction de 5% sur l'achat d'une monture.



Frais d'obsèques & garantie orphelin

- Participation aux frais d'obsèques à hauteur de 2 000€ par bénéficiaire de plus de 12 ans et allocation de 560€ versée à chaque enfant ayant-droit à charge au jour du décès de l'adhérent.

Cette prestation est assurée par Humanis Prévoyance, Institution de prévoyance, régie par le Code de la Sécurité Sociale.

Garantie décès accidentel

- Un capital de 1000€ est versé à vos proches en cas de décès suite à un accident.

Caution des prêts immobiliers

- Service de caution pour les prêts immobiliers, permettant d'éviter les frais d'hypothèque, soit entre 2000€ et 3000€ d'économies sur l'achat d'un bien (sous condition d'assurance).

Votre espace dédié sur www.solyon-mutuelle.fr

- Consultation de vos décomptes
- Modification de vos informations personnelles (adresse postale, adresse email, téléphone)
- Accès aux coordonnées des professionnels de santé du réseau Carte Blanche pratiquant le tiers-payant
- Informations pratiques santé